

LYCÉE

« L'ENSEIGNEMENT OPTIONNEL RENFORCÉ EPS » :

un « plus » pour l'EPS à mettre en avant et à généraliser !

UN PEU D'HISTOIRE POUR COMPRENDRE LA SITUATION ACTUELLE...

1999 : Naissance des enseignements de détermination EPS

Au milieu des années 90, le SNEP soutenait l'idée qu'un parcours particulier soit mis en place en lycée, pour permettre à tous les élèves de valoriser et d'améliorer leurs connaissances et compétences dans les APSA. Cette époque correspondait aussi à une augmentation importante du nombre d'étudiants dans des filières STAPS. Ces futures options permettraient à ces jeunes, dès le lycée, de mieux percevoir les exigences réelles des études STAPS.

Un terrain d'entente fort existait sur cette proposition avec l'Inspection Générale EPS ce qui aboutit, en 1999, à la création des « enseignements de détermination ». En 2011 (réforme des lycées), ces dispositifs furent renommés respectivement « enseignement d'exploration en 2nd » et « enseignement de complément en 1^{ère} et terminale ».

Ces enseignements étaient l'objet d'un véritable approfondissement de l'EPS, une voie de réussite originale et un élément précieux de spécialisation pour les lycéens. Avec 5h en 2^{de} et 4h en 1^{ère} et terminale, ces options se distinguaient par des horaires importants, des contenus plus approfondis

qui élevaient le niveau de pratique et de connaissances des lycéens. Cette formation poursuivie sur les trois années du lycée par les élèves, quelle que soit leur filière, débouchait sur une certification au bac au 1^{er} groupe d'épreuves avec un coefficient 2 (en plus du coefficient 2 de l'EPS obligatoire).

Une centaine d'établissements ont proposé ces options en France. Les mandats du SNEP ont toujours demandé de développer ces enseignements et d'élargir la liste des lycées. En effet, la demande était forte et faute de places suffisantes, tous ces établissements procédaient à un recrutement sélectif.

Rentrée 2019 : Réforme des lycées, suppression des enseignements d'exploration et de complément en EPS et naissance des expérimentations « enseignement optionnel renforcé EPS ».

Avec la mise en place de la réforme, des établissements ont vu leurs options EPS supprimées. Un constat assez affligeant peut même être fait : toutes les disciplines du lycée participent à une spécialité sauf l'EPS, celle-ci devient la seule discipline à ne plus pouvoir proposer une réelle spécialisation ! Seule l'option facultative EPS perdure encore avec ses 3 heures d'enseignement mais avec un nouveau programme infaisable (quasi identique à celui des anciennes options

d'exploration et/ou de complément qui avaient alors 5h et 4h pour le mettre en œuvre !!!) et un nouveau coefficient dérisoire pour les élèves (0.6%).

Le SNEP a très vite réagi face à cette situation et a revendiqué le maintien de réels enseignements d'approfondissement de l'EPS dans le cursus des lycéens. Son action a permis

d'arracher la mise en place d'une « expérimentation » dans douze établissements de différentes académies pour cet « enseignement optionnel renforcé EPS » (BO 33 du 12/09/19). Ce dispositif est entré en vigueur à la rentrée 2019 pour une durée limitée de trois ans. Cet enseignement est de 4h/semaine et son programme est identique à celui de l'option facultative actuellement proposé...

LES ENJEUX LIÉS À CETTE « OPTION RENFORCÉE EPS »

Nous sommes loin des 100 établissements concernés, avant la réforme, par les anciens enseignements d'exploration et de complément...

Aujourd'hui, seulement 12 établissements ont pu bénéficier de cette expérimentation !!! De plus, le choix de ces établissements reste encore très flou.

Ces options renforcées EPS sont pour le SNEP et pour la profession un dossier précieux et important, car ces lycées réussissent à faire vivre encore un « plus », important pour l'EPS. Ces expérimentations vont être des points d'appui pour que ces expériences se généralisent dans un plus grand nombre de lycées. Ils constituent des exemples à mettre en valeur. Ce sera l'objet d'articles, de bilans et compte rendus de notre part, dans les bulletins et sur le site.

Le SNEP a contacté tous les collègues des lycées concernés par ce dispositif. Un réseau est constitué pour échanger des informations, partager et enrichir les expériences.

De plus, une rencontre sur Paris est prévue, courant de cette année, pour se rassembler, faire un point de chaque situation, définir ensemble les contours d'un enseignement d'approfondissement de qualité pour l'EPS et surtout démontrer toujours plus sa nécessité !

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de ces échanges et de l'avancée de notre travail. Les expérimentations des « options renforcées EPS lycée » sont un dossier qui concerne toute la profession ! ■

severine.bertrand@snepfsu.net

